

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2021

Convocations adressées le : vendredi 18 juin 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 2) ;
10 (ordre du jour 2 à 7)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1
Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants : 10 (ordre du jour 1 à 2) ; 11 (ordre du jour 2 à 7)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ;
Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ; Franck MAZET.

Délégués en visioconférence :

Lionel AUDIGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU ;
Laurent RAYMOND ; Gérard SERER.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER.

Suppléants sans voix délibérative :

Gérard SERER.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

**C 21/06/06 – TRANSPORT – CONVENTION DE SERVITUDE GAZ POUR LE
PASSAGE DE CANALISATION GAZ ET TOUS ACCESSOIRES AINSI QUE LEUR**

ENTRETIEN POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ D'UNE STATION GNC

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Le **Syndicat des Mobilités de Touraine** a souhaité construire une station de compression et de distribution de gaz naturel comprimé (GNC) pour avitailler une flotte de 45 nouveaux bus sur le site du dépôt bus de Saint Pierre des Corps.

Un contrat de raccordement au réseau de distribution public de gaz naturel est signé avec **GRDF** le 26 mars 2021 pour convenir des caractéristiques des ouvrages de raccordement à construire et autres travaux liés au projet ainsi que de la participation financière du SMT.

À cet effet, il appartient aux membres précités d'établir une convention de servitude gaz dites d'utilité publique dans une perspective de distribution, pour le passage de canalisation gaz et tous accessoires ainsi que leur entretien, voire leur remplacement, avec tous les droits et pouvoirs au service de cette finalité, définissant les conditions de servitude de cette convention et de l'approuver.

Dans ce cadre, il est proposé que l'attribution de la convention de servitude gaz soit effectuée.

La présente convention prend effet à compter de ce jour étant entendu que la durée de l'exploitation est fixée par le bénéficiaire de la servitude, et ses ayants droit, et que cette exploitation a vocation à la perpétuité.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'adopter la convention de servitude gaz concernant le passage de canalisation gaz et tous accessoires ainsi que leur entretien pour la distribution de GNV vers la station de compression qui sera construite sur le dépôt bus de Saint Pierre des Corps,
- **ACCEPTE** les conditions de GRDF proposées dans la convention de servitude gaz,
- **APPROUVE** la convention de servitude qui définit les modalités de fonctionnement des membres, jointe en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN